



**Mairie**  
**COULANGES-LA-VINEUSE**  
**Département de l'Yonne**

Coulanges-la-Viveuse  
Le 06/04/2023  
**Madame le Maire, Odile MALTOFF**  
Aux Conseillers Municipaux

Chers Collègues,  
Vous êtes conviés à la prochaine réunion du **conseil municipal** :

**Judi 13 avril 2023**  
**À 19h00 à la Mairie**

**Ordre du jour**

➤ **FINANCES PUBLIQUES** :

- RODP GAZ 2022
- RODP TELECOM 2022
- Vote du compte administratif 2022 et du compte de gestion 2022
- Vote des taux d'imposition 2023
- Vote du BP 2023
- Décision Modificative
- Subvention pour l'association Pré Ida
- Espace Multiservices : demandes de subvention

➤ **ECOLE ELEMENTAIRE** :

- Création chemin de randonnée
- Projet « Instruments à cordes » : subvention

➤ **DIVERS**

Je vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Madame Le Maire  
Odile MALTOFF



**Mairie**  
**COULANGES-LA-VINEUSE**  
Département de l'Yonne

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Mme MALTOFF Odile, Maire.

Etaient présents : M. GUIBERT Jean-Paul, Mme MALTOFF Odile, M. MOUY Christophe, Mme GAUTHIER Liliane, M. POISSON Jean-Baptiste, M. DUCHEMIN Philippe, M. MOUSSU Noël, Mme LIPS Elisabeth, Mme BERNARD Magali

Absents excusés : Mme CHAMFORT Aurélie ; Mme LEPROUST Marie-Ange ; M. Damien DUFOUR, M. CARBONNEAUX Jacques

Pouvoirs : M. CARBONNEAUX Jacques donne pouvoir à Mme LIPS Elisabeth ; Mme CHAMFORT Aurélie donne pouvoir à M. POISSON Jean-Baptiste

Secrétaire : Mme LIPS Elisabeth



Le compte-rendu de Conseil Municipal du 23 mars 2023 est lu par Mme le Maire et approuvé.

**Vote 11 pour**

### FINANCES PUBLIQUES

#### 1) Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz 2022 (RODP)

Mme Le Maire informe les conseillers municipaux que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz, sur l'année 2022, n'a pas été titrée. Afin de régulariser cet oubli, un titre sur 2023 sera émis.

La redevance de 2022 est de  $[(0.035 \text{ €} \times 4\,927) + 100 \text{ €}] \times 1.31 = 356.90 \text{ €}$

**Vote 11 pour**

#### 2) RODP 2022 ; TELECOMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Mme le Maire informe les conseillers municipaux que la RODP 2022 pour les télécommunications électroniques a aussi été omise.

Mme le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution téléphonique se calcule avec les données suivantes pour l'année 2022 :

Type d'implantation	Situation 31/12/2007	Valeur 2022
Km artère aérienne	1,722 km	56.85 € / km
Km artère en sous-sol	14,371 km	42.64 € / km
Emprise au sol	2,55 m <sup>2</sup>	28.43 € / m <sup>2</sup>

Le montant de la redevance est donc de :  $(1,722 \times 56.85) + (14,371 \times 42.64) + (2,55 \times 28.43)$   
 $= 98 + 613 + 72 = 783 \text{ €}$



**Mairie**  
**COULANGES-LA-VINEUSE**  
Département de l'Yonne

**Vote 11 pour**

**3) Vote du compte de gestion et du compte administratif : budget communal**

Le compte administratif présente les mêmes résultats que le compte de gestion du trésorier, soit pour l'année 2022 :

	<b>Section Investissement</b>	<b>Section Fonctionnement</b>
<b>Recettes nettes de l'exercice 2022</b>	<b>168 898.45 €</b>	<b>815 910.93 €</b>
<b>Dépenses nettes de l'exercice 2022</b>	<b>445 107.11€</b>	<b>806 756.99 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>- 276 208,66 €</b>	<b>9 153,94 €</b>

Le compte administratif présente les mêmes résultats que le compte de gestion du trésorier avec un excédent en fonctionnement net de 9 153.94 € et un déficit d'investissement net de 276 208.66 €.

**Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.**

**Vote 11 pour**

**Le compte administratif de la commune est approuvé à l'unanimité.**

**Vote 10 pour** (le maire ne participe pas au vote)

**4) Vote des Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023**

Mme Le maire propose de reconduire les taux de 2022, et donc d'appliquer les taux suivants pour 2023 :

- Taxe Foncière sur le Bâti : 44.08 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 55.46 %
- Taxe d'Habitation : 14.83 %
- 

Le conseil souhaite augmenter la taxe d'habitation pour l'an prochain, pour rappel cette taxe concerne les logements vacants et les résidences secondaires (les 2 types de logements ne pouvant pas être dissociés).

**Le conseil vote à l'unanimité les taux pour l'année 2023.**

**Vote 11 pour**

**5) Subvention Affectation des résultats et vote du budget primitif**

Après explication du budget et avis de la commission des finances, Mme le maire propose d'affecter les résultats et de voter le budget par chapitre.

➤ **Affectation des résultats**

En fonctionnement :

Excédent 2022	Report 2021	Résultat
9 153,94 €	73 293.96 €	82 447.90 €



**Mairie**  
**COULANGES-LA-VINEUSE**  
**Département de l'Yonne**

Mme Le Maire propose d'affecter 82 447.90 € en recette de fonctionnement au compte 002 au BP 2023.

**Le conseil vote cette affectation de résultat à l'unanimité.**

**Vote 11 pour**

En investissement :

Déficit 2022	Report 2021	Résultat
- 276 208.66 €	486 711.50 €	210 502.84 €

Mme Le Maire propose d'affecter la somme de 210 502.84 € en recette d'investissement au 001 au BP 2023.

**Le conseil vote cette affectation de résultat à l'unanimité.**

**Vote 11 pour**

➤ ***Vote du budget primitif 2023 - M57***

En fonctionnement : il s'équilibre en recettes et en dépenses à 975 323,81 €.

**Vote 11 pour**

En Investissement : il s'équilibre en recettes et en dépenses à 906 800,79 €.

**Vote 11 pour**

**6) Décision Modificative : BP 2023 en M57**

Mme Le Maire informe les conseillers municipaux que le budget principal étant désormais en M57, il est possible que les décisions modificatives puissent être signées directement par le maire sans passer par le conseil municipal.

"L'assemblée délibérante autorise le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel »

**Vote 11 pour**

**7) Subvention pour l'association Au Pré d'Ida**

Mme le Maire expose aux conseillers qu'une demande de subvention est arrivée tardivement et après le conseil municipal de mars, concernant l'association Au Pré d'Ida par le Président de cette dernière, M. Vladimir Boisdon. Il est décidé d'attribuer un montant de 200 € pour soutenir cette association qui lance une première animation à destination de tous les habitants.

**Vote 11 pour**

**8) Espace multiservices : demandes de subvention**

Mme le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de reprendre une délibération « annulant et remplaçant » la délibération n° 2023/014.



**Mairie**  
**COULANGES-LA-VINEUSE**  
Département de l'Yonne

OBJET DES DEPENSES	MONTANTS HT €
Réhabilitation du local	120 500
Maitrise d'œuvre	16 200
Diagnostic amiante et plomb avant travaux	620
Mission CSPS	1 190
Mission bureau de contrôle	2 100
Matériel Professionnel	35 596.62
Etude CCI	2 400
<b>TOTAL :</b>	<b>178 606.62</b>

Les travaux sont estimés pour un montant de : 178 606.62 € HT soit 180 848.69 € TTC

Il est proposé de demander les subventions suivantes, dans le cadre de 80% maximum :

- 40% au titre de la DETR pour la totalité du montant des travaux, sans le matériel professionnel, qui est de 143 010 € HT, soit une demande de subvention de 57 204 €
- 38% au titre de Villages Yonne pour la totalité des travaux, soit une demande de subvention de 67 870.51€
- 50 % à l'ANCT au titre du dispositif « soutien au commerce rural – commerce sédentaire » dans le cadre de l'appel à projets "reconquête commerciale en milieu rural » pour le matériel professionnel seulement, soit une demande de subvention d'un montant de 17 798 €

**Vote 11 pour**

**ECOLE ELEMENTAIRE**

**1) Création d'un chemin de randonnée**

Mme le Maire informe les conseillers que l'école étant engagée dans la création d'un chemin de randonnée pédestre avec la Fédération Française des Randonneurs, une délibération doit être faite afin d'officialiser le tracé sur les cartes officielles.

Le tracé que l'on peut voir n'est pas totalement définitif, les élèves travaillent encore dessus.

De petits changements pourront encore avoir lieu notamment au niveau du lavoir où les enfants souhaiteraient que le chemin passe. Une vérification au cadastre doit encore être faite à ce sujet.

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n°83 663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et Randonnée,

Considérant que dans le cadre de la mise à jour par le Conseil général de l'Yonne du PDIPR, considérant ledit plan comprend un (ou des) itinéraires traversant la commune :

Le conseil municipal, après avoir délibéré :



**Mairie**  
**COULANGES-LA-VINEUSE**  
**Département de l'Yonne**

- Accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées de l'Yonne des chemins et autres voies listés sur le tableau joint et rapportés sur la carte ci-annexée (finage sur photocopie de carte au 1/25000<sup>ème</sup>).
- S'engage à ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés sauf à proposer un itinéraire public de substitution rétablissant la continuité du sentier et lui conservant son intérêt initial.
- S'engage à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés. La commune se réserve le droit d'interdire le passage des véhicules motorisés.
- Prévoit leur remplacement en cas de modification, suite à des opérations foncières ou de remembrement.
- Accepte, le passage des randonneurs pédestre, équestre, VTT (\*), le balisage et le panneauage des itinéraires selon la norme fédérale des disciplines concernées.
- S'engage à informer le maître d'œuvre du PDIPR de toute modification des itinéraires inscrits dès la connaissance du projet.
- S'engage à entretenir le sentier de manière à ce qu'il soit toujours praticable
- Accepte les clauses définies dans le cahier des charges du PDIPR de l'Yonne.

**Vote 11 pour**

**2) Projet « Instruments à cordes » : Subvention**

Mme le Maire informe les conseillers que le directeur de l'école, M. Marandon a effectué une demande de subvention, auprès du rectorat pour un projet nommé « Instruments à cordes », à hauteur de 6 085 €. Celle-ci a été accordée, avec succès.

Cependant, il est demandé à la commune d'accepter d'être bénéficiaire des crédits et d'assurer la gestion, le suivi et les justifications des dépenses du projet.

Pour ce faire, une convention sera signée entre l'état, en la personne du recteur d'Académie de Dijon, et la commune, en la personne de Mme le Maire.

**Vote 11 pour**

**DIVERS**

- Appel à projet de la Mutualité Française pour favoriser le sport pour les + de 60 ans, possibilité d'ateliers sur le village, la commune souhaite s'inscrire dans ce dispositif.
- Participation d'un élu à un conseil de vie sociale de la Résidence Maurice Villatte,
- Problème de circulation dans la rue André Vildieu avec vitesse excessive constatée
- Vernissage de la première exposition à la Maison du Pays Coulangeois le 28 avril 2023
- Plaque à réaliser pour le Jardin des Dames avec inscrit « inaugurée le 13/05/2023 »
- Signalétique dans le village à refaire : salle des fêtes, jardin des dames.
- Le conseil approuve l'extinction totale de l'éclairage public à partir de fin avril jusqu'au 4 septembre, en dehors du vendredi et samedi soir pour les abords du restaurant.
- Les associations doivent remplir une fiche d'évènement si elles souhaitent bénéficier de la promotion de leurs activités par la communauté d'agglomération.



**Mairie**  
**COULANGES-LA-VINEUSE**  
**Département de l'Yonne**

- Une étude est lancée concernant la mise aux normes du Musée, du Pressoir et du caveau.
- Cités de caractère propose une application mobile, adaptée à chaque village pour créer un parcours avec histoire.

-

La séance est levée à 21 h 40.

Le Maire,  
Odile MALTOFF

**Délibérations prises au cours du**  
**Conseil Municipal ordinaire du 13/04/2023 :**

- DÉL n° 2023-022 : Vote compte administratif 2022
- DÉL n° 2023-023 : Vote compte de gestion 2022
- DÉL n° 2023-024 : Vote taux Imposition 2023
- DÉL n° 2023-025 : Vote BP 2023
- DÉL n° 2023-026 : Subvention association Pré d'Ida
- DÉL n° 2023-027 : RODP Gaz 2022
- DÉL n° 2023-028 : RODP TELECOMMUNICATIONS ELEC. 2022
- DÉL n° 2023-029 : Création chemin de randonnée par l'école
- DÉL n° 2023-030 : Projet « Instruments à cordes » : Subvention
- DÉL n° 2023-031 : Espace Multiservice : Récap subventions



**Mairie**  
**COULANGES-LA-VINEUSE**  
Département de l'Yonne

**Prochain conseil municipal**

**Jeudi 25 MAI 2023**

**A 19h00 à la MAIRIE**

Signatures des membres du Conseil Municipal Ordinaire présents à la séance du 23/03/2023

Mme MALTOFF Odile :

M. MOUY Christophe :

M. GUIBERT Jean-Paul :

M. POISSON Jean-Baptiste :

MME GAUTHIER Liliane :

M. MOUSSU Noël :

MME LIPS Elisabeth :

M. DUCHEMIN Philippe :

MME BERNARD Magali :





**Mairie**  
**COULANGES-LA-VINEUSE**  
Département de l'Yonne

1



**Mairie**  
**COULANGES-LA-VINEUSE**  
Département de l'Yonne